



## Table des matières

---

Rapport de gestion sur le rendement du Fonds.....	1
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers.....	8
Rapport des vérificateurs .....	8
États financiers.....	9
Notes complémentaires .....	13
Renseignements sur la Société .....	19
Demandes de renseignements .....	19

## Table des matières

---

*Le présent rapport annuel contient de l'information prospective, au sens défini par les lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières, au sujet des activités de la Société. Les termes « objectif », « probable », « généralement », « croire », « s'assurer de », « avoir l'intention de », « s'efforcer de », « s'attendre à », « permettre », « continuer », et d'autres expressions similaires, ou le pendant négatif de ces expressions et autres expressions similaires, ainsi que des verbes futurs ou conditionnels comme « pourrait » ou « devrait », sont des termes qui expriment des prédictions ou indiquent des événements futurs et des possibilités ou constituent de l'information prospective. L'information prospective du présent rapport annuel comprend notamment des déclarations à l'égard de l'objectif de la Société consistant à générer des dividendes en espèces qui serviront à financer les dividendes privilégiés cumulatifs fixes trimestriels des détenteurs d'actions privilégiées de la Société en investissant dans des actions à droit de vote restreint de catégorie A (les « actions de Brookfield ») de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») et permettront aux détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values de participer à toute plus-value en capital des actions de Brookfield, des fluctuations de la valeur de marché des unités de la Société, des fluctuations des taux de change, du plan de conversion aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») de la Société, de l'incidence de l'adoption des IFRS sur la situation financière et les résultats d'exploitation présentés par la Société, du classement futur des placements de la Société, des rachats ou des rachats au gré du porteur d'actions privilégiées ou d'actions donnant droit aux plus-values, de l'admissibilité future de la Société à titre de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), des fluctuations de la valeur du portefeuille de placements, de l'exposition éventuelle au risque d'illiquidité relative au financement des obligations liées aux dividendes, de la capacité de la Société de financer ses obligations de rachat au gré du porteur et des obligations de la Société en vertu d'éventuelles ententes d'indemnisation et de garantie.*

*Bien que la Société considère que les résultats ou les réalisations futurs exprimés ou suggérés par l'information prospective sont basés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, le lecteur ne devrait pas se fier de façon indue aux déclarations et à l'information prospectives étant donné qu'elles comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations projetés, formulés expressément ou tacitement dans ces déclarations et dans cette information prospectives.*

*Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux envisagés ou suggérés par l'information prospective comprennent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la disponibilité du financement par capitaux propres et par emprunt et d'autres risques décrits de temps à autre dans les documents d'information financière déposés par la Société, notamment à la rubrique intitulée « Considérations relatives aux placements et facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle de la Société accessible à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Le lecteur devrait savoir que la liste précitée des facteurs importants qui ont des répercussions sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres personnes concernées devraient examiner attentivement les facteurs précités et d'autres incertitudes et événements éventuels lorsqu'ils se fient à notre information prospective pour prendre des décisions en ce qui a trait à la Société. La Société n'assume aucune obligation en ce qui a trait à la publication d'information prospective mise à jour ou révisée, de façon écrite ou orale, que ce soit par suite de nouvelles données ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf dans la mesure où la loi l'exige.*

## Rapport de gestion sur le rendement du Fonds

---

Le rapport qui suit porte sur le rendement de BAM Split Corp. (la « Société ») et contient des faits saillants financiers, mais pas les états financiers complets de la Société. Ce rapport respecte les obligations d'information en vertu du *Règlement 81-106 sur les obligations d'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 » ou le « Règlement ») et doit être lu de concert avec les états financiers et les notes complémentaires s'y rapportant pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire des états financiers annuels de la Société en appelant au 416-363-9491, en nous écrivant au 181 Bay Street, Brookfield Place, Suite 300, P.O. Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3 ou en visitant le site Web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les détenteurs de titres peuvent également nous contacter au moyen de l'une de ces méthodes pour demander un exemplaire des politiques et procédures en matière de vote par procuration, du registre des votes par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille de la Société lorsque cette information sera disponible.

### OBJECTIF ET STRATÉGIES DE PLACEMENT

L'objectif de la Société consiste à investir dans des actions à droit de vote restreint de catégorie A (les « actions de Brookfield ») de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») qui généreront des dividendes en espèces, lesquels serviront à financer les dividendes privilégiés cumulatifs fixes trimestriels pour les détenteurs d'actions privilégiées de la Société et permettront aux détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values de participer à toute plus-value en capital des actions de Brookfield. Les actions donnant droit aux plus-values et les actions privilégiées renvoient collectivement à des unités, chaque unité se composant de une action donnant droit aux plus-values et de une action privilégiée (l'« unité »).

### RISQUES

Les facteurs de risque liés à un placement dans la Société sont décrits ci-après. Une liste complète des facteurs de risque liés à un placement dans la Société figure dans la plus récente notice annuelle de la Société accessible à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou en contactant la Société au moyen de l'une des méthodes décrites précédemment.

#### Fluctuations des taux d'intérêt

La valeur de marché d'une unité peut, à tout moment, être touchée par les taux d'intérêt en vigueur à ce moment. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêt donnera probablement lieu à une baisse (hausse) de la valeur d'une action privilégiée, étant donné que les dividendes sur les actions privilégiées sont assortis d'un taux fixe.

#### Fluctuations de la valeur des actions de Brookfield

La valeur d'une unité variera en fonction de la valeur des actions de Brookfield. La valeur du placement peut être influencée par des facteurs qui échappent à la volonté de la Société, notamment par le rendement financier des actions de Brookfield, lequel peut entraîner une diminution de la valeur du portefeuille de placements ou du revenu de dividendes tiré du placement, par les taux d'intérêt, le contexte économique général, la disponibilité des financements par actions et par emprunt et les conditions du marché financier.

#### Fluctuations des taux de change

Brookfield utilise le dollar américain comme monnaie fonctionnelle et déclare des dividendes dans cette monnaie. Par conséquent, les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain peuvent avoir une incidence sur la valeur du portefeuille de placements de la Société et sur les flux de trésorerie liés à ses obligations financières qui sont principalement libellées en dollars canadiens.

---

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le total de l'actif au 30 septembre 2009 s'établissait à 1 295,5 M\$, comparativement à 1 324,6 M\$ au 30 septembre 2008. La diminution du total de l'actif traduit une baisse de 171,1 M\$ de la valeur de marché du portefeuille de placements, contrebalancée en partie par l'acquisition de 7,0 millions d'actions supplémentaires de Brookfield. La juste valeur du portefeuille de placements de la Société au 30 septembre 2009 s'établissait à 1 295,5 M\$ (1 323,0 M\$ au 30 septembre 2008).

Le 9 juillet 2009, BAM Split a émis 125,0 M\$ d'actions privilégiées de catégorie AA, série IV; le produit net de cette émission a servi à financer le rachat anticipé de 125,0 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A au prix de 25,25 \$ par action. Les actions privilégiées de catégorie A devaient autrement être rachetées au plus tard le 30 septembre 2010. Cette opération a donc permis de proroger le profil d'échéance des obligations financières de la Société. Les actions privilégiées de catégorie AA, série IV, affichent un rendement annuel de 7,25 % et arrivent à échéance le 9 juillet 2014.

Au 30 septembre 2009, la valeur liquidative de la Société s'établissait à 933,9 M\$, soit une augmentation de 9,5 % par rapport à la valeur de 852,5 M\$ au 30 septembre 2008. La valeur liquidative par unité s'établissait à 88,05 \$ au 30 septembre 2009 par rapport à 69,59 \$ au 30 septembre 2008, soit une hausse de 26,5 %. La hausse de la valeur liquidative découle de l'acquisition de 7,0 millions d'actions de Brookfield contre des actions donnant droit aux plus-values et de la conversion en actions donnant droit aux plus-values d'actions privilégiées qui étaient détenues par BAM Investments Corp., la société mère de la Société. Ces opérations ont été en partie neutralisées par la diminution de la valeur de marché des actions de Brookfield.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009, la Société a généré un revenu distribuable de 26,0 M\$, contre 19,4 M\$ pour l'exercice précédent. Cette hausse découle de l'augmentation du nombre d'actions de Brookfield détenues et de la hausse des dividendes versés par Brookfield, combinées à un renforcement du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Au cours de l'exercice, la Société a versé des dividendes de 19,9 M\$ et de 9,8 M\$ aux détenteurs d'actions privilégiées et d'actions donnant droit aux plus-values, respectivement, comparativement à 20,5 M\$ et à 37,1 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les dividendes versés au cours de l'exercice précédent sur les actions donnant droit aux plus-values comprenaient la distribution du dividende spécial des parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners reçu sur les actions de Brookfield au cours de l'exercice.

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les activités de la Société sont gérées par Brookfield, qui touche des honoraires jusqu'à concurrence de 10 % des charges normales de la Société. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009, Brookfield a facturé des honoraires de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2008).

En lien avec le refinancement des actions privilégiées de catégorie A, BAM Investments Corp. et la Société ont conclu deux opérations auxiliaires. Le 28 juillet 2009, BAM Investments Corp. a converti la totalité de ses actions privilégiées, détenues de manière publique ou privée, en actions donnant droit aux plus-values de la Société. Cette opération a été comptabilisée à la valeur comptable des actions privilégiées.

Par ailleurs, le 28 juillet 2009, la Société a émis 143,7 M\$ d'actions donnant droit aux plus-values; le produit de cette émission a servi à l'acquisition de 7,0 millions d'actions de Brookfield auprès de BAM Investments Corp. Cette opération a été évaluée à la juste valeur des actions de Brookfield acquises, laquelle était équivalente à leur valeur comptable.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les principales données financières portant sur la Société et a pour but de faciliter la compréhension du rendement financier de la Société depuis sa création. Ce tableau est présenté conformément au Règlement 81-106 et ses données sont tirées des états financiers vérifiés de la Société.

Exercices terminés les 30 septembre	2009	2008	2007	2006	2005
Valeur liquidative par unité au début	<b>69,59 \$</b>	97,74 \$	137,04 \$	100,11 \$	70,72 \$
Ajustement transitoire lié aux instruments financiers	—	—	(0,10)	—	—
Produit de l'émission d'actions	<b>8,01</b>	2,00	13,05	—	—
Frais d'émission d'actions	<b>(0,13)</b>	—	(0,35)	—	—
Antidilution (dilution) de la valeur liquidative <sup>1,2</sup>	<b>20,03</b>	(6,96)	(65,64)	—	—
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	<b>1,57</b>	1,23	1,45	1,64	1,33
Total des charges	<b>(0,17)</b>	(0,18)	(0,17)	(0,10)	(0,02)
(Pertes) gains réalisés et non réalisé(e)s pour l'exercice	<b>(9,25)</b>	(21,13)	13,84	36,96	29,39
(Diminution) augmentation totale liée à l'exploitation <sup>3</sup>	<b>(7,85)</b>	(20,08)	15,12	38,50	30,70
Distributions :					
Provenant des intérêts et des dividendes	<b>(1,60)</b>	(3,11)	(1,38)	(1,57)	(1,31)
Total des distributions annuelles	<b>(1,60)</b>	(3,11)	(1,38)	(1,57)	(1,31)
Valeur liquidative par unité à la fin	<b>88,05 \$</b>	69,59 \$	97,74 \$	137,04 \$	100,11 \$

<sup>1</sup> L'antidilution découle de la consolidation des actions donnant droit aux plus-values à la suite de la conversion des actions privilégiées détenues par BAM Investments Corp. en actions donnant droit aux plus-values et de l'acquisition de 7,0 millions d'actions de Brookfield contre l'émission d'actions donnant droit aux plus-values.

<sup>2</sup> La dilution découle de la division d'actions donnant droit aux plus-values suivant le rachat d'actions privilégiées ou leur rachat au gré du porteur en 2007 et en 2008 afin que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values émises et en circulation soit égal au nombre d'actions privilégiées émises et en circulation, comme l'exigent les statuts de la Société. Ceci a donné lieu à une dilution pour les détenteurs d'actions privilégiées existantes.

<sup>3</sup> La valeur liquidative et les distributions sont fondées sur le nombre réel d'unités en circulation pour la période. (La diminution) l'augmentation liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré d'unités en circulation pour la période.

<i>Aux 30 septembre et pour les exercices terminés les 30 septembre</i>					
<i>En milliers, sauf les montants par action ou par unité</i>	<b>2009</b>	2008	2007	2006	2005
Total de l'actif	<b>1 295 547 \$</b>	1 324 645 \$	1 715 531 \$	1 311 924 \$	955 921 \$
Valeur liquidative	<b>933 866</b>	852 455	1 281 731	1 069 785	717 145
Nombre d'unités en circulation	<b>14 713</b>	19 032	17 547	9 548	9 548
Ratio des frais de gestion (compte non tenu des dividendes sur les actions privilégiées, des frais d'émission et de la prime au rachat des actions privilégiées de catégorie A)	<b>0,0 %</b>	0,2 %	0,1 %	0,1 %	—
Ratio des frais de gestion (compte tenu des dividendes sur les actions privilégiées, des frais d'émission et de la prime au rachat des actions privilégiées de catégorie A)	<b>2,5 %</b>	2,8 %	1,6 %	1,4 %	1,7 %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>1</sup>	<b>s.o.</b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Valeur de rachat des actions privilégiées					
Catégorie A <sup>2</sup>	<b>— \$</b>	25,50 \$	25,75 \$	26,00 \$	26,25 \$
Catégorie AA, série I <sup>3</sup>	<b>26,00</b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Catégorie AA, série III <sup>4</sup>	<b>s.o.</b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Catégorie AA, série IV	<b>26,00</b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

<sup>1</sup> La Société n'a vendu aucun des titres compris dans son portefeuille de placements depuis sa création.

<sup>2</sup> Rachetées le 27 juillet 2009.

<sup>3</sup> La période de rachat a commencé le 25 mars 2009.

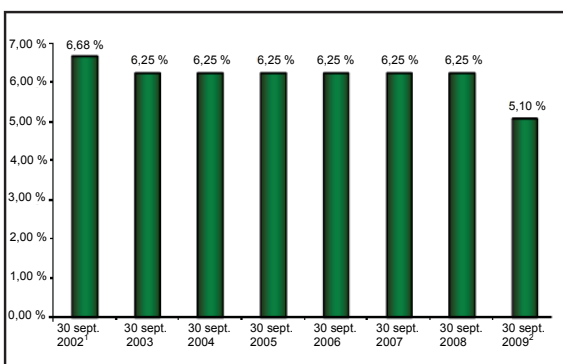
<sup>4</sup> La période de rachat commence le 10 janvier 2012.

## RENDEMENT PASSÉ

### Rendements d'un exercice à l'autre

Les graphiques suivants présentent le rendement annuel des actions privilégiées de catégorie A et des actions privilégiées de catégorie AA, série I, série III et série IV depuis leur émission et ils indiquent, en pourcentage, qu'un placement effectué dans ces actions privilégiées à l'émission offrirait un rendement de 5,10 %, de 4,95 %, de 4,35 % et de 1,05 %, respectivement, pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009, en supposant que les actions privilégiées soient vendues à la valeur de rachat. Les graphiques ne constituent pas un indicateur du taux de rendement à l'échéance en vigueur et le rendement passé ne constitue pas un indicateur du rendement futur des actions privilégiées.

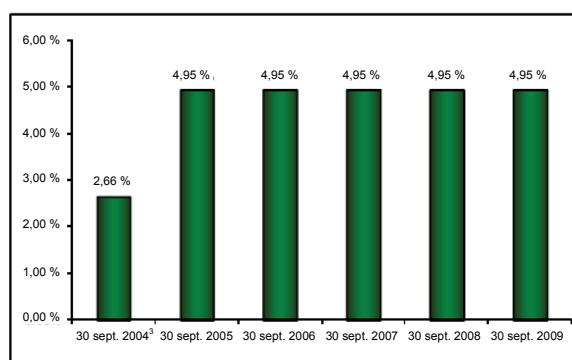
**Actions privilégiées de catégorie A**



<sup>1</sup> Reflète la période comprise entre le 5 septembre 2001 et le 30 septembre 2002.

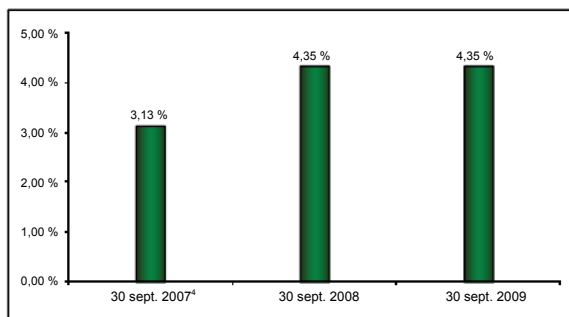
<sup>2</sup> Reflète la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et le 27 juillet 2009.

**Actions privilégiées de catégorie AA, série I**



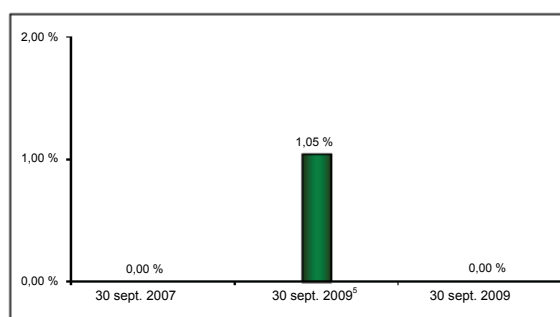
<sup>3</sup> Reflète la période comprise entre le 18 octobre 2004 et le 30 septembre 2004.

**Actions privilégiées de catégorie AA, série III**



<sup>4</sup> Reflète la période comprise entre le 10 janvier 2007 et le 30 septembre 2007.

**Actions privilégiées de catégorie AA, série IV**



<sup>5</sup> Reflète la période comprise entre le 9 juillet 2009 et le 30 septembre 2009.



## Rendements annuels composés

Le tableau ci-dessous compare le rendement des actions privilégiées de la Société à l'émission au rendement fourni par une obligation du gouvernement du Canada d'une durée semblable. Les rendements sont fondés sur la valeur nominale de une action privilégiée.

	Depuis la création	Sur trois ans	Sur un an
Actions privilégiées de catégorie A – 30 septembre 2010 <sup>1</sup>	6,25 %	6,25 %	6,25 %
Obligations du gouvernement du Canada sur 10 ans – 1 <sup>er</sup> juin 2010 <sup>1</sup>	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Actions privilégiées de catégorie AA, série I – 25 mars 2016	4,95 %	4,95 %	4,95 %
Obligations du gouvernement du Canada sur 10 ans – 1 <sup>er</sup> juin 2015	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Actions privilégiées de catégorie AA, série III – 10 janvier 2019 <sup>2</sup>	4,35 %	s.o.	4,35 %
Obligations du gouvernement du Canada sur 10 ans – 1 <sup>er</sup> juin 2018 <sup>2</sup>	4,25 %	s.o.	4,25 %
Actions privilégiées de catégorie AA, série IV – 9 juillet 2014 <sup>3</sup>	1,05 %	s.o.	s.o.
Obligations du gouvernement du Canada sur 5 ans – 1 <sup>er</sup> décembre 2014 <sup>3</sup>	0,45 %	s.o.	s.o.

<sup>1</sup> Les actions privilégiées de catégorie A ont été rachetées le 27 juillet 2009.

<sup>2</sup> Les actions privilégiées de catégorie AA, série III, ont été émises le 10 janvier 2007.

<sup>3</sup> Les actions privilégiées de catégorie AA, série IV, ont été émises le 9 juillet 2009.

## Portefeuille de placements

Le tableau suivant présente le placement dans des actions de Brookfield, les coûts connexes et la juste valeur des actions au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2008 :

<i>en milliers</i>	Nombre d'actions		Coût		Juste valeur	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield	<b>53 161</b>	46 161	<b>715 234 \$</b>	571 555 \$	<b>1 295 525 \$</b>	1 322 964 \$

---

## **MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**

### **Normes internationales d'information financière**

En février 2008, le CNC a confirmé que les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») remplaceront les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société travaille actuellement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de conversion qui portera sur les modifications de conventions comptables, le retraitement des chiffres des périodes correspondantes, les contrôles organisationnels et les contrôles internes, la modification des systèmes en place et la formation et l'information du personnel, ainsi que sur d'autres questions connexes. La responsabilité globale de la mise en œuvre et de l'efficacité du plan de conversion de la Société incombe à la haute direction de la Société, qui rend compte au comité de vérification de la Société et travaille sous la supervision de celui-ci.

Les IFRS sont fondées sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada. Cependant, il existe d'importantes différences sur certains points touchant à la constatation, à l'évaluation et à la divulgation de l'information financière. Les activités de la Société se limitent généralement à la détention de placement; étant donné les ressemblances existant entre les PCGR du Canada et les IFRS, la direction estime que l'adoption des IFRS n'entraînera pas à cet égard de changement important de la situation financière déclarée et des résultats d'exploitation de la Société. Une analyse détaillée des écarts entre les IFRS et les conventions comptables que la Société applique actuellement en vertu des PCGR du Canada est en cours.

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

---

Les états financiers et les autres données financières inclus dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société, qui est responsable de leur intégrité, de leur cohérence, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la Société maintient des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui visent à s'assurer que ses méthodes de présentation et ses procédés comptables et administratifs permettent de fournir un haut niveau d'assurance que l'information financière présentée est pertinente et fiable et que les actifs sont protégés. Ces contrôles incluent la formation et le choix minutieux des employés, l'établissement de responsabilités bien définies, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement et la communication des politiques et du code de conduite dans l'ensemble de la Société. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, ils tiennent compte d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction. L'information financière présentée dans ce rapport annuel est en général conforme à celle qui figure dans les états financiers ci-joints. Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires, ont vérifié les états financiers présentés aux pages 7 à 16 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada afin d'exprimer leur opinion sur les états financiers aux actionnaires. Leur rapport suit. Les états financiers ont également été examinés et approuvés par le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de vérification, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la Société. Le comité de vérification, qui rencontre les vérificateurs et la direction pour revoir les activités de chacun et qui relève du conseil d'administration, supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et des systèmes de contrôle interne. Les vérificateurs peuvent consulter librement le comité de vérification et ils rencontrent périodiquement ses membres, seuls ou en présence de la direction, afin de discuter de leur vérification et des conclusions connexes.

Toronto, Canada  
Le 8 décembre 2009



Edward C. Kress  
Président du conseil

## Rapport des vérificateurs

---

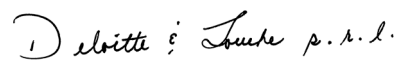
### Aux actionnaires de BAM Split Corp.

Nous avons vérifié les états de l'actif net de BAM Split Corp. aux 30 septembre 2009 et 2008 et les états des opérations de placement et des bénéfices non répartis, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 septembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Canada  
Le 8 décembre 2009

  
Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

## États de l'actif net

Aux 30 septembre

*en milliers, sauf les montants par action et par unité*

	Note	2009	2008
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 \$	– \$
Portefeuille de placements, à la juste valeur de marché	3	1 295 525	1 322 964
Débiteurs		21	1 681
Total de l'actif		1 295 547	1 324 645
<b>Passif</b>			
Créditeurs		89	187
Actions privilégiées	4	361 592	472 003
Total du passif		361 681	472 190
<b>Actif net</b>		<b>933 866 \$</b>	<b>852 455 \$</b>

### Capitaux propres

Actions donnant droit aux plus-values	5	380 244 \$	123 937 \$
Bénéfices non répartis		553 622	728 518
		933 866 \$	852 455 \$

Nombre d'unités en circulation	14 713	19 032
Valeur liquidative par action donnant droit aux plus-values	63,47 \$	44,79 \$
Valeur comptable par action privilégiée	24,58	24,80
Valeur liquidative par unité	88,05 \$	69,59 \$

Au nom du conseil d'administration,



Edward C. Kress  
*Administrateur et président*



Brian D. Lawson  
*Administrateur*

## États des opérations de placement et des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés les 30 septembre

*en milliers, sauf les montants par action*

	2009	2008
<b>Revenu de placement</b>		
Revenu de dividendes	29 079 \$	22 771 \$
Revenu d'intérêts et autres revenus	62	11
	<b>29 141</b>	<b>22 782</b>
<b>Charges</b>		
Amortissement des frais d'émission d'actions	1 689	1 682
Honoraires des avocats et des vérificateurs	56	56
Frais d'inscription	62	78
Frais de gestion	20	20
Frais d'administration	21	17
Jetons de présence	38	29
Frais de garde	10	10
Honoraires de l'agent des transferts	27	23
Frais de classement	5	5
Autres frais	9	9
Prime au rachat d'actions privilégiées de catégorie A	1 200	—
Charge d'impôts futurs	—	1 479
	<b>3 137</b>	<b>3 408</b>
Revenu distribuable	26 004	19 374
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(19 898)	(20 473)
Revenu distribuable sur les actions donnant droit aux plus-values	6 106	(1 099)
Variation de la moins-value réalisée et non réalisée des placements	(171 118)	(391 090)
<b>Résultats liés aux opérations de placement</b>	<b>(165 012) \$</b>	<b>(392 189) \$</b>
<b>Bénéfices non répartis au début</b>	<b>728 518 \$</b>	<b>1 157 794 \$</b>
Résultats liés aux opérations de placement	(165 012)	(392 189)
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	(9 776)	(37 087)
Rachat d'actions donnant droit aux plus-values	(108)	—
<b>Bénéfices non répartis à la fin</b>	<b>553 622 \$</b>	<b>728 518 \$</b>
<b>Résultats liés aux opérations de placement par action</b>		
<b>donnant droit aux plus-values<sup>1, 2</sup></b>	<b>(8,92) \$</b>	<b>(41,84) \$</b>

1. En fonction du nombre moyen pondéré d'actions donnant droit aux plus-values en circulation.

2. Les données de l'exercice précédent ont été ajustées afin de refléter la consolidation des actions donnant droit aux plus-values qui a eu lieu le 31 juillet 2009.

## États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices terminés les 30 septembre

*en milliers*

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Opérations de placement</b>		
Variation de la moins-value réalisée et non réalisée du portefeuille de placements	<b>(171 118) \$</b>	<b>(391 090) \$</b>
<b>Opérations liées au revenu</b>		
Revenu distribuable	<b>26 004</b>	19 374
Dividendes versés sur les actions privilégiées	<b>(19 898)</b>	(20 473)
	<b>6 106</b>	(1 099)
<b>Opérations sur capitaux propres</b>		
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	<b>(9 776)</b>	(37 087)
Émission d'actions donnant droit aux plus-values, déduction faite des rachats	<b>256 199</b>	—
	<b>246 423</b>	(37 087)
<b>Variation de l'actif net pour l'exercice</b>	<b>81 411</b>	(429 276)
<b>Actif net au début</b>	<b>852 455</b>	1 281 731
<b>Actif net à la fin</b>	<b>933 866 \$</b>	<b>852 455 \$</b>

## États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 septembre

*en milliers*

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Revenu distribuable	26 004 \$	19 374 \$
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie suivants :		
Amortissement des frais d'émission d'actions	1 689	1 682
Charge d'impôts futurs	—	1 479
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 529	(2 068)
	<b>29 222</b>	<b>20 467</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(19 898)	(20 473)
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	(9 776)	—
Émission d'actions privilégiées	125 000	—
Rachat d'actions privilégiées	(120 241)	—
Rachat au gré de la Société d'actions donnant droit aux plus-values	(172)	—
Frais d'émission des actions privilégiées	(4 134)	—
	<b>(29 221)</b>	<b>(20 473)</b>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde au début	—	6
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde à la fin</b>	<b>1 \$</b>	<b>— \$</b>

### Renseignements supplémentaires

Montant en espèces versé au titre des impôts	— \$	— \$
--	------	------

# Notes complémentaires

## 1. MODE DE PRÉSENTATION

Le portefeuille de la Société composé d'actions à droit de vote restreint de catégorie A (les « actions de Brookfield » ou le « portefeuille ») de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») est comptabilisé à la juste valeur de marché, laquelle correspond au cours acheteur publié par une Bourse reconnue. Tout ajustement requis est comptabilisé à titre de plus-value (moins-value) non réalisée dans les états des opérations de placement et des bénéfices non répartis.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent tout effet ayant une échéance inférieure à 90 jours.

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

## 2. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

### Instruments financiers – informations à fournir et présentation

En juin 2009, le CNC a adopté les recommandations de l'IASB visant à étoffer les exigences en matière d'information à fournir sur les instruments financiers. Les modifications apportées au chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », présentent des exigences étoffées et cohérentes en matière d'information à fournir sur le risque d'illiquidité et les évaluations de la juste valeur. Ces modifications prennent effet pour les états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Conformément aux nouvelles exigences, la Société entend classer ses placements dans le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

## 3. PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

La Société comptabilise son placement dans Brookfield à la juste valeur de marché, laquelle, à cette fin, correspond au cours acheteur publié par une Bourse reconnue. Tout ajustement requis est comptabilisé à titre de plus-value (moins-value) non réalisée dans les états des opérations de placement et des bénéfices non répartis.

Le 28 juillet 2009, la Société a acquis 7,0 millions d'actions de Brookfield auprès de BAM Investments Corp., pour une contrepartie de 143,7 M\$, ce qui correspond à la juste valeur de marché à la date d'acquisition.

Le tableau qui suit présente le placement dans les actions de Brookfield, les coûts connexes et la juste valeur des actions aux 30 septembre 2009 et 2008 :

<i>en milliers</i>	Nombre d'actions		Coût		Juste valeur	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield	53 161	46 161	715 234 \$	571 555 \$	1 295 525 \$	1 322 964 \$

## 4. ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, de catégorie AA et de catégorie AAA.

Au 30 septembre 2009, les actions privilégiées suivantes étaient émises et en circulation. Elles ont été incluses dans le passif, déduction faite des coûts de transaction connexes de 6,2 M\$ (3,8 M\$ au 30 septembre 2008), lesquels sont amortis au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.



	<b>Émises et en circulation</b>			
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Actions de catégorie A portant intérêt à 6,25 %	—	5 000 000	— \$	125 000 000 \$
Actions de catégorie AA, série I, portant intérêt à 4,95 %	<b>2 076 200</b>	3 199 000	<b>51 905 000</b>	79 975 000
Actions de catégorie AA, série II, portant intérêt à 0,00 %	—	1 348 000	—	33 700 000
Actions de catégorie AA, série III, portant intérêt à 4,35 %	<b>7 636 800</b>	8 000 000	<b>190 920 000</b>	200 000 000
Actions de catégorie AAA, série I, portant intérêt à 0,00 %	—	1 484 672	—	37 116 800
Actions de catégorie AA, série IV, portant intérêt à 7,25 %	<b>5 000 000</b>	—	<b>125 000 000</b>	—
	<b>14 713 000</b>	<b>19 031 672</b>	<b>367 825 000 \$</b>	<b>475 791 800 \$</b>

D'après les cours du marché au 30 septembre 2009, la juste valeur des actions privilégiées de catégorie AA, séries I, III et IV se chiffre à 22,50 \$, à 19,51 \$ et à 25,85 \$ l'action, respectivement.

Le 9 juillet 2009, la Société a émis des actions privilégiées de catégorie AA, série IV pour un montant de 125,0 M\$; elle a affecté le produit au financement du rachat anticipé des actions privilégiées de catégorie A le 27 juillet 2009 et a versé une prime de rachat anticipé de 1,2 M\$. Relativement à l'émission d'actions privilégiées de catégorie AA, série IV, BAM Investments Corp. a converti des actions privilégiées de catégorie A, de catégorie AA, séries I, II et III et de catégorie AAA, série I émises ou non dans le public, d'un montant de 112,7 M\$, en actions donnant droit aux plus-values.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie AA, séries I, III et IV ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels de 0,309375 \$, de 0,271900 \$ et de 0,453125 \$ l'action, respectivement, payables le 7<sup>e</sup> jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année.

#### **Rachat au gré du porteur**

Les actions privilégiées de catégorie AA, série I, peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du porteur en tout temps. Leur prix de rachat sera égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) 95 % de la valeur liquidative par unité et ii) 25,00 \$ moins 5 % de la valeur liquidative par unité, dans les deux cas, moins 1,00 \$.

Les actions privilégiées de catégorie AA, série III peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du porteur en tout temps. Leur prix de rachat sera égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) la valeur liquidative par unité et ii) 25,00 \$. La contrepartie du rachat au gré du porteur correspondra à un nombre de débetures de série I, lequel sera déterminé au moyen de la division du prix de rachat par 25,00 \$.

Les débetures de série I auront un montant en capital de 25,00 \$ la débenture et arriveront à échéance le 10 janvier 2019. Les porteurs de débetures de série I auront le droit de recevoir des paiements d'intérêt trimestriels au taux fixe de 4,45 % par année, lesquels seront versés aux environs du 7<sup>e</sup> jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. Les débetures de série I peuvent être rachetées au gré de la Société en tout temps. Les débetures de série I ne peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du porteur.

Les actions privilégiées de catégorie AA, série IV peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du porteur en tout temps. Leur prix de rachat sera égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) la valeur liquidative par unité et ii) 25,00 \$. La contrepartie du rachat au gré du porteur correspondra à un nombre de débetures de série II, lequel sera déterminé au moyen de la division du prix de rachat global des actions privilégiées du porteur par 25,00 \$.

Les débetures de série II auront un montant en capital de 25,00 \$ la débenture et arriveront à échéance le 9 juillet 2014. Les porteurs de débetures de série II auront le droit de recevoir des paiements d'intérêts trimestriels au taux fixe de 7,35 % par année, lesquels seront versés aux environs du 7<sup>e</sup> jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. Les débetures de série II peuvent être rachetées par la Société en tout temps. Les débetures de série II ne peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du porteur.

---

L'expression « valeur liquidative par unité » est définie comme la juste valeur du portefeuille d'actions détenues par la Société, plus (moins) l'excédent (l'insuffisance) de la valeur des autres actifs de la Société sur les passifs (y compris tout passif extraordinaire) de la Société et la valeur de rachat des actions privilégiées, divisé par le nombre total d'unités en circulation. Une « unité » est formée de une action donnant droit aux plus-values et de une action privilégiée de toute catégorie ou série. Il est entendu que les actions privilégiées de catégorie AA, séries I, III et IV ne seront pas considérées comme un passif aux fins de détermination de la valeur liquidative par unité.

### **Rachat au gré de la Société**

Les actions privilégiées de catégorie AA, série I peuvent être rachetées au gré de la Société en tout temps avant leur date de rachat, à un prix qui, jusqu'au 25 mars 2013, correspondra à 26,00 \$ l'action, montant auquel s'ajoutera tout dividende couru et impayé, et qui diminuera ensuite de 0,25 \$ par année pour s'établir à 25,00 \$ le 25 mars 2016 (la « date de rachat des actions de catégorie AA, série I »). Toutes les actions privilégiées de catégorie AA, série I en circulation seront rachetées à la date de rachat des actions de catégorie AA, série I pour un montant en espèces égal à 25,00 \$, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, ou à la valeur liquidative par unité, selon le moins élevé des deux montants. De plus, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA, série I après le 25 mars 2009, mais avant la date de rachat des actions de catégorie AA, si le rachat des actions privilégiées de catégorie AA, série I alors en circulation est effectué au moyen du produit net de l'émission d'actions privilégiées de catégorie AA, série I ou d'une autre catégorie d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées de catégorie AA, série III peuvent être rachetées au gré de la Société en tout temps à compter du 10 janvier 2012 et avant le 10 janvier 2019 (les « dates de rachat au gré de la Société des actions privilégiées de catégorie AA, série III »). Toutes les actions privilégiées de catégorie AA, série III en circulation à la date de rachat au gré de la Société des actions privilégiées de catégorie AA, série III seront rachetées pour un montant en espèces égal à 25,00 \$, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, ou à la valeur liquidative par unité, selon le moins élevé des deux montants. Nonobstant la première phrase de ce paragraphe, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA, série III avant le 10 janvier 2012 au prix de 26,00 \$ l'action, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, mais elle ne rachètera pas les actions privilégiées de catégorie AA, série III avant la date de rachat au gré de la Société des actions privilégiées de catégorie AA, série III, sauf si : i) les actions donnant droit aux plus-values ont été rachetées au gré du porteur ou si ii) une offre publique d'achat des actions de Brookfield est faite, et que le conseil d'administration de la Société juge que cette offre est dans l'intérêt des porteurs d'actions donnant droit aux plus-values. De plus, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA, série III à compter du 10 janvier 2012, mais avant la date de rachat au gré de la Société des actions privilégiées de catégorie AA, série III, si le rachat des actions privilégiées de catégorie AA, série III alors en circulation est effectué au moyen du produit net de l'émission d'une nouvelle série ou d'une nouvelle catégorie d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées de catégorie AA, série IV doivent obligatoirement être rachetées d'ici le 9 juillet 2014 (la « date de rachat de la série IV ») pour 26,00 \$ l'action, montant auquel s'ajoutera tout dividende couru et impayé. Les actions privilégiées de série IV peuvent être rachetées avant la date de rachat de la série IV si i) les actions donnant droit aux plus-values ont été rachetées au gré du porteur ou ii) une offre publique d'achat vise les actions de Brookfield et le conseil d'administration de la Société juge que cette offre publique d'achat est dans l'intérêt des porteurs d'actions donnant droit aux plus-values.

Les porteurs d'actions privilégiées ne sont pas habilités à voter lors d'une assemblée des actionnaires de la Société, sauf aux assemblées des porteurs d'actions privilégiées.

## 5. ACTIONS DONNANT DROIT AUX PLUS-VALUES

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions donnant droit aux plus-values.

Les actions donnant droit aux plus-values émises et en circulation aux 30 septembre 2009 et 2008 se détaillent comme suit :

	<b>Émises et en circulation</b>			
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Actions donnant droit aux plus-values	<b>14 713 000</b>	19 031 672	<b>380 244 098 \$</b>	123 937 000 \$
Actions à droit de vote de catégorie A	<b>100</b>	100	<b>100</b>	100
			<b>380 244 198 \$</b>	123 937 100 \$

La Société a émis des actions donnant droit aux plus-values pour un montant de 256,4 M\$, en raison de l'acquisition de 7,0 millions d'actions de Brookfield et de la conversion de certaines actions privilégiées qui étaient détenues par BAM Investments Corp. en actions donnant droit aux plus-values. L'acquisition et la conversion ont été partiellement contrebalancées par le rachat d'actions donnant droit aux plus-values d'un montant de 0,1 M\$, en raison du rachat au gré du porteur des actions privilégiées de catégorie AA, série I. Le 31 juillet 2009, la Société a consolidé ses actions donnant droit aux plus-values dans une proportion de 2 pour 1 environ de manière à faire en sorte que le nombre d'actions privilégiées corresponde au nombre d'actions donnant droit aux plus-values en circulation.

Les porteurs d'actions donnant droit aux plus-values ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société. Celui-ci a indiqué qu'il avait pour politique de verser des dividendes dans la mesure où les dividendes reçus sur les actions du portefeuille, déduction faite des frais administratifs et des charges d'exploitation de la Société, sont plus élevés que les dividendes sur les actions privilégiées. En 2009, la Société a déclaré et versé des dividendes de 9,8 M\$ (37,1 M\$ en 2008) aux porteurs d'actions donnant droit aux plus-values.

Si, dans l'avenir, la Société procède à des émissions d'actions privilégiées, les statuts constitutifs de la Société seront modifiés afin d'effectuer un fractionnement ou un regroupement, selon les circonstances, de façon à ce que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values en circulation après une telle division ou un tel regroupement soit égal au nombre d'actions privilégiées de toute catégorie ou série en circulation immédiatement après une telle émission.

Les actions donnant droit aux plus-values peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du porteur en tout temps à la remise d'un avis de rachat. Le prix de rachat est égal au montant de l'excédent de 95 % de la valeur liquidative par unité, calculée à la date d'évaluation, moins 1,00 \$, sur le prix de rachat des actions privilégiées à cette date.

Si des actions donnant droit aux plus-values sont remises en vue de leur rachat au gré du porteur, la Société, au besoin et sous réserve des lois applicables, rachètera ou achètera sur le marché libre en vue de les annuler le nombre d'actions privilégiées nécessaire afin de s'assurer que le nombre d'actions privilégiées de toute catégorie ou série en circulation est le même que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values en circulation.

Les actions donnant droit aux plus-values sont rachetables au gré de la Société en tout temps à un prix équivalant au montant, s'il y a lieu, de l'excédent de la valeur liquidative par unité sur le prix de rachat des actions privilégiées de toute catégorie ou série.

Les porteurs d'actions donnant droit aux plus-values ne sont pas habilités à exercer leur droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf aux assemblées des porteurs d'actions donnant droit aux plus-values.

---

## 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société est admissible à titre de société de placement à capital variable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « *Loi* ») et entend le demeurer. Elle est assujettie à l'impôt sur les gains en capital réalisés nets, remboursable dans certains cas.

La Société reçoit un revenu de dividendes qui n'est pas imposable. Par conséquent, la Société n'a pas de revenu imposable net. Toutefois, de façon générale, la Société est assujettie à un impôt de 33 $\frac{1}{3}$  % sur les dividendes imposables reçus en vertu de la Partie IV de la *Loi*. Cet impôt est entièrement remboursable lorsque la Société aura versé suffisamment de dividendes.

Puisque la Société a l'intention et la capacité d'être admissible, en tant qu'intermédiaire financier constitué en société, à gérer ses propres affaires de manière à transférer toute obligation à ses actionnaires, aucune charge d'impôts n'a été constatée.

La Société cumule des pertes autres qu'en capital de 4,2 M\$ (1,3 M\$ en 2008) qui viendront à échéance en 2027 et en 2028, et des frais d'émission d'actions non déduits de 6,3 M\$ (3,7 M\$ en 2008) qui réduiront le revenu imposable, s'il y a lieu, au cours des exercices futurs. L'avantage découlant de ces pertes et de ces frais n'a pas été comptabilisé dans les présents états financiers. La valeur comptable du placement de la Société dans des actions de Brookfield excède sa valeur fiscale de 730 M\$ (840 M\$ en 2008).

## 7. FRAIS DE GESTION

Les activités de la Société sont gérées par Brookfield, qui touche des honoraires jusqu'à concurrence de 10 % des charges normales de la Société. La Société a payé des frais de gestion de 20 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2009 (20 000 \$ en 2008).

## 8. GESTION DU RISQUE

Étant donné que la Société détient des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants : le risque de change, le risque de marché, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

### Risque de change

Brookfield déclare ses dividendes en dollars américains, lesquels sont ensuite convertis en dollars canadiens aux fins de la distribution aux porteurs canadiens, y compris la Société. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2009, une appréciation de 0,01 \$ du dollar américain par rapport au dollar canadien se serait traduite par une augmentation de 0,3 M\$ du revenu distribuable lié aux dividendes de Brookfield.

### Risque de marché

La valeur des actions de Brookfield est exposée aux variations de la juste valeur en raison des fluctuations du cours des actions. Par conséquent, la juste valeur du portefeuille de placements de la Société pourrait varier à l'occasion. La Société comptabilise ces placements à la valeur de marché. Une augmentation ou une diminution de 1,00 \$ du prix du marché se traduirait par une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du placement dans Brookfield de 53,2 M\$, avant impôts, ainsi qu'une augmentation ou une diminution de la valeur liquidative par unité de 3,61 \$.

### Risque de taux d'intérêt

Les actions privilégiées de la Société sont assorties d'un taux fixe et la Société possède une quantité négligeable d'actifs ou de passifs à taux variable. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont aucune incidence sur le revenu distribuable.

### Risque de crédit

La Société n'est pas exposée de façon importante au risque de contrepartie au 30 septembre 2009.

---

## **Risque d'illiquidité**

Les actions privilégiées de la Société exposent celle-ci au risque d'illiquidité lié au financement des obligations de paiement de dividendes. La Société s'efforce de maintenir un revenu distribuable qui excède les obligations de paiement de dividendes prévues et devrait être en mesure d'atteindre encore cet objectif d'après les conditions actuelles. La direction prévoit financer toute obligation liée à un rachat au gré du porteur au moyen d'une combinaison de flux de trésorerie ainsi que du produit de tout nouveau financement et de la vente d'actions de Brookfield.

## **9. GESTION DU CAPITAL**

L'objectif de la Société est d'investir dans des actions de Brookfield afin de recevoir des dividendes en espèces pour financer les dividendes trimestriels cumulatifs privilégiés fixes versés aux porteurs d'actions privilégiées de la Société et de permettre aux porteurs d'actions donnant droit aux plus-values de la Société de participer à toute plus-value du capital des actions de Brookfield.

Le capital géré par la Société est composé des capitaux propres d'une valeur comptable de 933,9 M\$ au 30 septembre 2009 et d'actions privilégiées à taux fixe rachetables au gré du porteur de 367,8 M\$. Au cours de la période terminée le 30 septembre 2009, la Société a émis des actions privilégiées de catégorie A, série IV pour un montant de 125,0 M\$ et a affecté le produit au financement du rachat anticipé des actions privilégiées de catégorie A pour un montant de 125,0 M\$. De plus, BAM Investments Corp. a converti ses actions privilégiées émises ou non dans le public en actions donnant droit aux plus-values de la Société et la Société a émis des actions donnant droit aux plus-values pour un montant de 143,7 M\$ en vue de l'acquisition de 7,0 millions d'actions de Brookfield. La Société s'est conformée à toutes les clauses restrictives, lesquelles sont limitées, et est assujettie à toute exigence concernant son capital en vertu de règles extérieures.

## **10. AUTRES**

La Société dispose d'une facilité de crédit de 4,0 M\$ avec Brookfield. Cette facilité est remboursable sur demande et elle porte intérêt au taux préférentiel. Au 30 septembre 2009, aucune somme (aucune en 2008) n'avait été tirée de cette facilité de crédit.

Les débiteurs comprennent un montant de néant (1,7 M\$ en 2008) découlant d'une opération entre apparentés.

Le nombre moyen pondéré d'actions ou d'unités donnant droit aux plus-values en circulation au cours de l'exercice était de 18,5 millions.

## **Garanties**

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut conclure des conventions prévoyant une indemnisation et accordant des garanties à des tiers. La nature de la quasi-totalité des engagements d'indemnisation empêche de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Par le passé, la Société n'a pas versé de montants importants en vertu de ces conventions d'indemnisation et de ces garanties.

## **11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

BAM Investments Corp. et la Société ont conclu deux opérations connexes relativement au refinancement des actions privilégiées de catégorie A. Le 28 juillet 2009, BAM Investments Corp. a converti ses actions privilégiées émises dans le public d'un montant de 41,9 M\$ et ses actions privilégiées non émises dans le public d'un montant de 70,8 M\$ en actions donnant droit aux plus-values de la Société. L'opération a été comptabilisée à la valeur comptable des actions privilégiées.

En outre, le 28 juillet 2009, la Société a émis des actions donnant droit aux plus-values pour un montant de 143,7 M\$ et a affecté le produit à l'acquisition de 7,0 millions d'actions de Brookfield auprès de BAM Investments Corp. L'opération a été évaluée à la juste valeur des actions de Brookfield acquises, laquelle correspondait à leur valeur comptable.

## Renseignements sur la Société

---

### DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

**Frank N. C. Lochan**

*Administrateur et président du conseil*

**Edward C. Kress**

*Administrateur et président*

**John P. Barratt**<sup>1,2</sup>

*Administrateur*

**Derek E. Gorgi**

*Administrateur et chef des finances*

**James L. R. Kelly**<sup>1,2</sup>

*Administrateur*

**Brian D. Lawson**

*Administrateur*

**R. Frank Lewarne**<sup>1</sup>

*Administrateur*

**Loretta M. Corso**

*Secrétaire générale*

1. Membre du comité de vérification

2. Membre du comité d'examen indépendant

### VÉRIFICATEURS

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

### CONSEILLER JURIDIQUE

Torys s.r.l.

### COTE BOURSIÈRE

Les actions privilégiées de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles suivants :

<i>Titre</i>	<i>Symbole</i>
Actions privilégiées de catégorie AA, série I	<b>BNA.PR.B</b>
Actions privilégiées de catégorie AA, série III	<b>BNA.PR.C</b>
Actions privilégiées de catégorie AA, série IV	<b>BNA.PR.D</b>

---

### FIN DE L'EXERCICE

Le 30 septembre

---

## Demandes de renseignements

---

Les demandes de renseignements relatives aux activités de la Société doivent être adressées au siège social de la Société :

**BAM Split Corp.**

Brookfield Place, 181 Bay Street

Suite 300, P.O. Box 770

Toronto (Ontario)

M5J 2T3

Téléphone : 416-363-9491

Télécopieur : 416-365-9642

Site Web : [www.bamsplit.com](http://www.bamsplit.com)

Les demandes de renseignements relatives aux dividendes, aux changements d'adresse et aux certificats d'actions doivent être adressées à l'agent des transferts :

**Compagnie Trust CIBC Mellon**

P.O. Box 7010

Adelaide Street Postal Station

Toronto (Ontario)

M5C 2W9

Téléphone : 416-643-5500 ou  
1-800-387-0825 (sans frais  
en Amérique du Nord)

Télécopieur : 416-643-5501

Site Web : [www.cibcmellon.com](http://www.cibcmellon.com)

Courriel : [inquiries@cibcmellon.com](mailto:inquiries@cibcmellon.com)



**BAM Split Corp.**  
Brookfield Place, 181 Bay Street  
Suite 300, P.O. Box 770  
Toronto (Ontario) M5J 2T3